Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260429-D2026_04BIS_14-DE

Pays de Châteaugiron Communauté

Extrait du registre des délibérations **2026 – 04BIS – 14**
Décision du 29 avril 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

L'an deux-mille-vingt-six, le **29 avril** à 20h, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté, dûment convoqué par le Président, Dominique DENIEUL, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté.

Date de convocation	22 avril 2026
Nombre de membres	En exercice : 35 Quorum : 18 Présents : 30 Votants : 34 (dont 4 pouvoirs)
Présents	**Châteaugiron :** Olivier BODIN, François BRISSIER, Anne-Marie ECHELARD, Philippe LANGLOIS, Schirel LEMONNE, Jean-Marc LEVEQUE, Ludovic LONCLE, Séverine MAYEUX, Laëtitia MIRALLES, Christophe REBULARD. **Domloup :** Sébastien CHANCEREL, Sylviane GUILLOT, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jacky LECHABLE, Michel MERCIER. **Noyal-sur-Vilaine :** Emmanuel CASADO, Victor CORREIA, Nadège GASPARETTO, Céline GOVEN, Marie-Claude HELSENS, Stéphane LENFANT, Marielle MURET-BAUDOIN. **Piré-Chancé :** Patricia CASSONNET, Dominique DENIEUL, Jean-Benoît DUFOUR, Martine JOUANNET. **Servon-sur-Vilaine :** Lara BAKHOS, Benoît DUFLOS, Rozanne JAMAIN, Melaine MORIN.
Absents excusés	Bénédicte PINARD (pouvoir à Schirel LEMONNE), Catherine TAUPIN (pouvoir à Philippe LANGLOIS), Sébastien COQUELIN (pouvoir à Marielle MURET-BAUDOIN), Dominique MARCHAND (pouvoir à Melaine MORIN).
Absents	Stéphanie DOUESSIN
Secrétaire de séance	Emmanuel CASADO

Désignation du représentant au Syndicat Départemental d'Energie (SDE) 35

Dominique DENIEUL explique que le SDE35 est un syndicat mixte fermé qui regroupe, depuis le 1er mars 2010, les 332 communes du Département.
Il est composé des communes, des EPCI et de la Métropole de Rennes dont l'activité est exclusivement consacrée aux enjeux énergétiques. Il œuvre au quotidien pour rendre possible les projets des élus locaux qui contribuent à la transition énergétique de l'Ille-et-Vilaine : sobriété, efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables.

Les SDE35 est autorité organisatrice du service public de l'électricité en Ille-et-Vilaine, propriétaire du réseau de distribution de l'électricité dont l'exploitation est confiée à ENEDIS au travers d'un contrat de concession.
Il assure la compétence éclairage public pour 236 communes du Département.

Le SDE35 accompagne les communes et les EPCI dans leur trajectoire de sobriété énergétique grâce aux services suivants :
- Pilotage du groupement d'achat d'électricité et de gaz à l'échelle du Département
- SERENE 35 : accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics
- Part'ENR35 : association créée pour faciliter le développement des boucles d'autoconsommation collectives.

Il intervient sur la mobilité décarbonée :
- Il pilote le Schéma départemental d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques
- Il gère le réseau de bornes publiques BEA-Ouest Charge
- Il porte des AMI permettant de massifier l'offre privée de bornes de recharges.

Le SDE35 contribue au développement des énergies renouvelables :
- en portant la compétence réseau de chaleur pour les communes qui le souhaitent
- en accompagnant les territoires dans l'élaboration de leur plan climat
- au travers de la SEM Energ'iV dont il est actionnaire.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260429-D2026_04BIS_14-DE

Il est administré par un comité syndical composé de délégués élus qui participeront aux instances (Bureau, commissions, Comité syndical) : une partie des délégués est issue des communes, l'autre partie est directement nommée par les EPCI ayant transféré leur compétence optionnelle Eclairage public.

Les délégués du comité syndical issus de ces EPCI sont élus en début de mandat par les représentants intercommunaux, réunis par collèges géographiques répartis par Pays.

Dans chaque EPCI membre, le représentant intercommunal est désigné par délibération du Conseil communautaire : il participe à l'élection des délégués syndicaux en début de mandat, a accès aux formations, aux rencontres thématiques ou territoriales organisées par le SDE35. Il n'a pas de rôle décisionnel au sein de la gouvernance du SDE35 mais est le référent des affaires liées au SDE35 pour l'EPCI. Il sera donc en lien régulier avec le SDE35 au cours du mandat.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-25,
Vu l'arrêté préfectoral du 3 novembre 2009 relatif à la création d'un Syndicat Départemental d'Energie 35, structure organisatrice de la distribution publique d'électricité en Ille-et-Vilaine,
Considérant que le rôle du représentant intercommunal rappelé ci-dessus,
Considérant qu'il convient de désigner un représentant de l'EPCI auprès du SDE35 qui participera à l'élection des délégués syndicaux en début de mandat et qui sera ensuite le référent pour les affaires intercommunales relatives au SDE35 pour la durée du mandat,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de désigner Melaine MORIN pour représenter le Pays de Châteaugiron Communauté au SDE 35.

Pour copie conforme,
Le Président,

Dominique DENIEUL

Le Secrétaire de séance,

Emmanuel CASADO